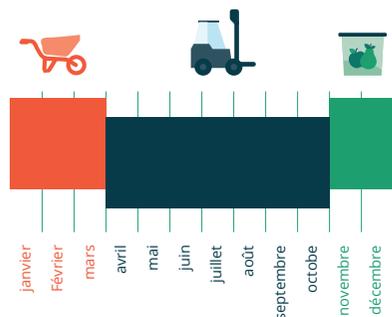


Le temps partagé à l'année



Le salarié de Terre Emploi partage son temps de travail à l'année entre deux à trois entreprises. Il travaille à temps plein dans chacune d'entre elles, pendant les pics d'activité.

Le temps partagé en semaine



Le salarié de Terre Emploi intervient dans différentes entreprises utilisatrices, de façon récurrente selon un planning hebdomadaire.

spoodesign.be

Si vous êtes à la recherche d'un talent ou d'un emploi partagé, contactez-nous.



TERRE EMPLOI
EMPLOIS PARTAGÉS DU RATAV

Terre Emploi, asbl
HUB Créatif de Verviers

Rue Pont aux Lions, 2
4800 Verviers

0472 / 62 52 50
contact@terre-emploi.be

www.terre-emploi.be



TERRE EMPLOI

L'emploi des circuits-courts. Le circuit-court de l'Emploi.

**Le groupement d'employeurs
« Terre Emploi » est né pour soutenir
le besoin en main d'œuvre au sein des
circuits-courts alimentaires.**

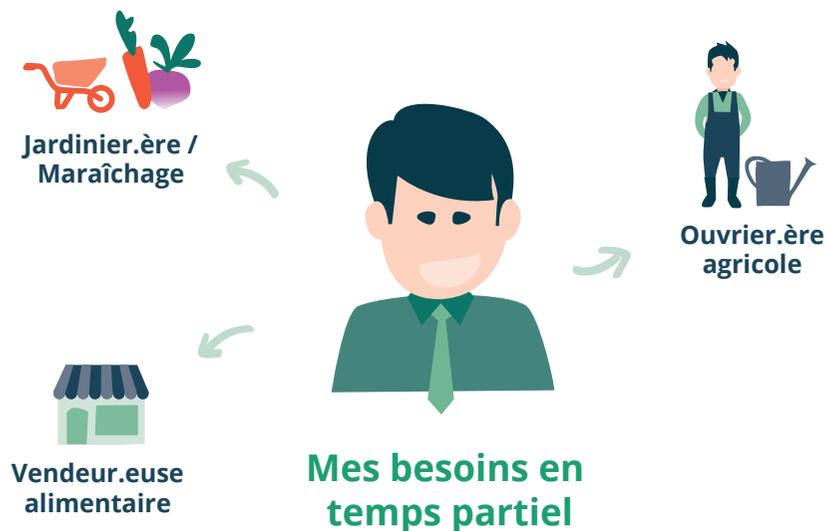
Dans son souhait de participer au développement de son territoire, le groupement est ouvert aux entreprises et aux indépendants de tous secteurs. Terre Emploi répond aux besoins de compétences, à temps partiel ou de manière saisonnière, de ses membres.



Avec le soutien du RATAV



Je suis une entreprise. Que peut m'apporter Terre Emploi ?



Avec Terre Emploi,
bénéficiez des
compétences de salariés à
temps partagé et inscri-
vez vous dans le réseau
d'entreprises locales et
solidaires.

Terre Emploi identifie avec
vous vos besoins et vous
propose un salarié qualifié
recruté par ses soins. Vous
profitez de compétences à
temps partagé, en toute
flexibilité, au rythme de vos
besoins.



Je cherche un emploi. « Grandir ensemble en révélant vos talents »



Chez Terre Emploi,
nous créons des emplois
durables, partagés dans
plusieurs entreprises,
pour des personnes
talentueuses et motivées.

Être salarié à temps partagé
signifie que vous travaillez
pour plusieurs entreprises,
tout en ayant un CDI
pour min. 19h/sem.
Terre Emploi est votre
unique employeur. Les
entreprises qui vous
engagent sont membres
du groupement.